

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

Du 13 décembre 2011

PRESENTS :

→ **Représentant l'autorité territoriale :** Monsieur Pierre ESTRADE (Bretteville sur Odon)

→ **Représentants de la Communauté d'Agglomération Caen la mer :**

Membre titulaire :

- Madame Corinne FERET (Caen)

Membres suppléants :

- Monsieur Alain ROGER (Ifs)
- Monsieur Rémy POIRIER (Mathieu)

→ **Représentants du personnel :**

Membres titulaires :

- Madame Sylvie DUFOUR (CGT)
- Monsieur Bertrand FERET (CGT)
- Madame Dorothea BARITSCH (UNSA)
- Monsieur Erik CALVET (SUD)
- Monsieur Steve ECOLASSE (CFDT)

Membres suppléants :

- Monsieur David POCHOLLE (SUD)
- Monsieur Didier OBLIN (UNSA)
- Madame Christine CALTEAU (CGT)
- Monsieur Patrick CHAMBORD (CFDT)

Messieurs Gérard FOURQUET, directeur général des services, Pascal PATRY, directeur des ressources humaines et Serge ETAVE, direction des ressources humaines.

Experts : pour le point n° 2 monsieur Jean Michel LAUDRIN, directeur général adjoint environnement et construction. Pour le point n° 3, madame Sandra BOUCHARD, responsable de la cellule déchèteries et monsieur Abdelkader CHTITAH, chef du service collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation du compte rendu du CTP du 19 octobre 2011.
2. Avis sur le guide de fonctionnement du bâtiment Neptune.

3. Avis sur le réaménagement des horaires d'ouverture des déchèteries.
4. Avis sur l'instauration d'une prime de fonction et de résultat.
5. Avis sur les principes de gestion des RTT des périmètres mutualisés.
6. Information sur la création d'un poste DOSIIN.
7. Information sur la conduite de projets.
8. Information sur la suppression de la DGSP.
9. Information sur le réseau RH.
10. Questions / informations diverses.

Monsieur ESTRADE ouvre la séance à 14 h 10, Monsieur Patrick CHAMBORD se porte volontaire pour assurer les fonctions de secrétaire adjoint.

1 – Approbation du compte rendu du CTP du 19 octobre 2011 :

UNSA : signale avoir fait plusieurs observations par téléphone au secrétaire à propos de ce compte rendu.

Secrétaire : oui et la principale est qu'il n'a pas été fait mention des experts en préambule. Ce compte rendu sera modifié et renvoyé aux membres du CTP.

SUD : il faudrait préciser de quelle parenthèse il s'agit dans les propos du président, juste avant le vote du point 2.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Avis sur le guide de fonctionnement du bâtiment Neptune :

Président : le document support présenté lors du CTP précédent a été modifié et ne mentionne plus d'accueil pendant les heures de midi. L'heure de fermeture du vendredi après midi a été ajoutée.

Président : En attendant l'arrivée de l'expert, il indique avoir retiré le point 4 de l'ordre du jour.

DRH : la DRH pensait que les textes imposaient d'appliquer la PFR au 1^{er} janvier 2012, or il s'avère qu'il n'y a aucune date butoir légale de mise en œuvre. Ce dossier sera donc revu ultérieurement, courant 2012. L'application de la PFR se fera à montants constants.

Président : cette précision étant faite, y a-t-il des questions sur le guide de fonctionnement du bâtiment Neptune ?

SUD : les travaux du local fumeur sont-ils terminés ?

Expert : les travaux ont démarré pour installer la porte d'accès. Il faut installer un sas pour permettre l'accès par l'extérieur. Cela se fera en janvier.

Président : propose de voter.

Représentants du personnel : 5 voix pour (2 CGT, 1 UNSA, 1 SUD et 1 CFTD). Représentants de CLM : 4 voix pour.

Avis favorable à l'unanimité

CGT : les pauses dans les bureaux existent-elles toujours ?

Expert : le guide indique où doivent se dérouler les pauses. Il faudra veiller à ce que cela soit bien appliqué.

3 – Avis sur le réaménagement des horaires d'ouverture des déchèteries :

Président : ce dossier est réexaminé ce jour car lors du précédent CTP, l'absence de plannings de travail ne permettait pas d'avoir une vision des cycles. Depuis, les cycles de travail pour 2012 de chacun des 9 agents ont été envoyés aux membres du CTP.

Experte : commente la proposition 1 du document support.

CGT : souhaite que le temps d'habillage soit fixe et que le reste soit du temps de rangement car on ne peut pas globaliser les 2.

Experte : il y a 20 minutes pour la douche et 12 minutes pour le rangement.

CGT : cela s'applique t-il aussi le dimanche ?

Experte : oui.

SUD : selon les plannings, des agents travaillent jusqu'à 44,7 heures par semaine. Certes, la limite légale est de 48 heures mais s'agissant d'un travail pénible, ce n'est pas admissible.

CGT : les agents déjeunent ils sur place ?

Experte : certains déjeunent sur place et d'autres rentrent chez eux.

CGT : il est anormal que les heures du dimanche ne soient pas comptées dans le temps de travail hebdomadaire. Ces heures reviennent régulièrement et doivent donc être intégrées dans le temps de travail. Il s'agit certes d'heures supplémentaires (HS) donc mieux rémunérées mais la rémunération est un autre aspect. La CGT privilégie des embauches plutôt que des HS mais elle comprend leur intérêt financier pour les agents. Une fois intégrées dans l'horaire hebdomadaire, il faudra trouver une compensation financière.

Président : Le dimanche est-il compté dans le temps de travail figurant sur les horaires affichés à la déchèterie de Bretteville sur Odon ?

Experte : non. Sur 4 semaines, le temps de travail moyen hebdomadaire est de 39 h 00.

Représentante de Caen la mer : le dimanche ne correspond pas à des HS compte tenu de leur régularité. Il faut les intégrer dans le temps de travail.

Président : on ne peut pas discuter d'un planning qui ne reflète pas la réalité du rythme de travail. Cette situation n'existe-t-elle qu'à Bretteville sur Odon ?

Experte : l'ensemble des agents travaillent le dimanche.

CGT : pourquoi ne pas reproduire le système retenu pour rémunérer les agents des piscines qui travaillent le dimanche ? Ce système a permis d'éviter de recourir à la faible majoration pour HS de dimanche.

Experte : cette majoration est de 2,07 € par heure. C'est la raison pour laquelle depuis 2005, après avis du CTP, le travail du dimanche est payé en tant qu'HS.

Président : l'organisation présentée ce jour devra donc être revue lors d'un prochain CTP.

SUD : en 2005, SUD avait voté contre ces horaires compte tenu de la pénibilité du travail. La durée de travail hebdomadaire ne devrait pas dépasser 41 h 00.

CGT : la loi de 2000 sur le temps de travail le permet sans l'imposer.

DRH : il sera possible d'envisager une prise en compte de ces sujétions au travers du régime indemnitaire, comme pour les piscines et le Cap Horn, à condition que ces heures soient intégrées dans le cycle de travail.

SUD : afin que les représentants du personnel s'approprient bien le dossier, SUD suggère qu'il soit organisé une réunion préparatoire en amont du CTP.

Président : approuve cette proposition.

4 – Avis sur l'instauration d'une prime de fonction et de résultat :

Point retiré de l'ordre du jour.

5 – Avis sur les principes de gestion des RTT des périmètres mutualisés :

DRH : l'idée est d'appliquer ces principes avec un peu de souplesse en autorisant l'ouverture des directions mutualisées avant et après Noël et le jour de l'an, en privilégiant une présence des agents basée sur le volontariat.

CGT : quand va-t-on discuter sur une harmonisation globale du temps de travail au sein des directions mutualisées ?

DRH : cette harmonisation est en effet nécessaire et devrait être mise en place dans le cadre de l'EPCI. L'autre volet de l'harmonisation concerne les horaires variables. Un groupe de travail va être mis en place début 2012 visant à réactualiser les règlements sur l'organisation du temps de travail (dispositions communes et particulières).

CGT : attend-t-on la mise en place du logiciel pour discuter ?

DRH : il est prévu de lancer la consultation d'un progiciel de gestion des temps pour septembre 2012. Il faudra planifier des séances de travail au cours des 4 premiers mois de l'année prochaine. Dans ce cadre, le DRH invite les représentants du personnel à définir les points qu'ils souhaitent aborder. Le CTP cible se tiendra dans le courant du 1^{er} semestre 2012.

CGT : il est urgent de traiter Noël et jour de l'an, le reste est moins urgent.

SUD : des agents n'ont peut être pas prévu d'épargner des congés ou des RTT. Le volontariat est-il vraiment privilégié ? Combien d'agents sont-ils concernés ? L'avis concerne-t-il 2012 ?

Président : il concerne 2011.

DRH : les effectifs sont à peu près les suivants :

Pour l'informatique, 40 agents (30 ville et 10 CLM),

Pour la culture, 20 agents (17 ville et 3 CLM)

Pour les bâtiments, 40 agents (30 ville et 10 CLM).

Les agents ville ne sont pas concernés par ces RTT obligatoires.

Président : les agents CLM connaissent le règlement et donc doivent anticiper la pose de jours RTT pour chaque fin d'année.

CGT : il ne faudrait pas que les agents volontaires pour travailler perdent leurs jours RTT.

DRH : il faut appliquer avec souplesse et dans ce cas, admettre la possibilité de report de jours RTT.

SUD : est-on certain que l'ensemble des services et directions appliquent bien cette disposition à leurs agents ? Idem pour la proratisation des jours RTT en cas de maladie. Il est important de le savoir.

DRH : seul un progiciel de gestion des temps permettra de s'assurer d'une harmonisation des pratiques. En attendant, il est possible de rédiger une note de service qui présentera une méthode de calcul unifiée.

SUD : il faut avant tout définir quelles absences (maternité, préparation de concours, don de plasma, etc....) génèrent de la proratisation.

DRH : la loi de finances initiale de 2010 - article 115 indique que seules les absences pour raison de santé génèrent de la proratisation (maladie ordinaire, congé longue maladie, congé longue durée, accident de travail et maladie professionnelle). Le congé de maternité n'est pas une absence pour raison de santé.

CGT : cite un exemple de RTT déduites du fait de maladie avant la parution de ce texte.

DRH : la rédaction initiale des dispositions communes et particulières permettait une liberté d'interprétation.

Président : ce texte de loi a permis de clarifier une situation qui ne l'était pas.

SUD : des agents de la bibliothèque de Caen ont eu des jours RTT retirés du fait de préparation de concours, de congé maternité. SUD ne fait pas confiance à la bibliothèque de Caen quant à l'application légale du texte. Pourquoi Caen la mer n'intervient-elle pas dans les services pour obliger les responsables à appliquer correctement les règles ?

UNSA : cite l'exemple d'un membre suppléant du CTP représentant l'UNSA à qui on a retiré 4 jours RTT cette année pour congé d'adoption.

Président : demande au DRH de contacter le service de l'agent concerné. Il semble nécessaire de rédiger la note de service proposée par le DRH.

SUD : cette note devra être accessible à tous les agents et pas uniquement à l'encadrement.

Président : propose au CTP de donner un avis pour la fin 2011, début 2012 et sous réserve qu'aucun agent ne perde de congés RTT.

Représentants du personnel : 5 voix pour (2 CGT, 1 UNSA, 1 SUD et 1 CFDT).

Représentants de CLM : 4 voix pour.

Avis favorable à l'unanimité

6 – Information sur la création d'un poste DOSIIN :

DRH : compte tenu de la nature très technique de ses missions, le chargé de missions BMVR sera basé à la DOSIIN et non à la bibliothèque.

CGT : remarque que depuis le départ de Jean Paul LEROY, le chargé de missions de l'ancien organigramme DOSIIN est désormais chef de service et encadre à nouveau des agents, alors qu'il avait été convenu qu'il n'encadrerait plus, compte tenu de la maltraitance managériale qu'il avait montrée.

DRH : a priori il n'y a pas de « passif » entre ce chef de service et les 3 agents qu'il encadre.

CGT : une discrimination semble exister entre les agents promouvables et ceux qui ne le sont pas, les premiers étant reçus dans le cadre leur entretien d'évaluation avant les autres.

DRH : lorsque cela se produit, il ne s'agit pas de discrimination mais de priorisation, compte tenu des calendriers à respecter.

SUD : cela se pratique à la bibliothèque de Caen et SUD ne pense pas qu'il y ait intention de discriminer.

SUD souhaite savoir s'il y aura un ingénieur ou technicien informatique basé à la future BMVR.

DRH : l'intention du directeur de la DOSIIN n'est pas de déconcentrer. Les choses évolueront peut être.

CGT : 4 agents de la DOSIIN vont être déplacés à République.

DRH : oui, il s'agit d'agents affectés à la « hotline » dont les conditions de travail n'étaient pas bonnes. En attendant l'aménagement de locaux plus adaptés à l'hôtel de ville, ils seront déplacés jusqu'en mai 2012 à République. Le but est que la « hotline » passe d'un local de 8 agents à deux locaux de 4 agents.

SUD : le poste de chef de projet BMVR est il statutaire et quel en est le grade ?

DRH : il s'agit d'un poste statutaire d'ingénieur.

CGT : souhaite que l'autorité territoriale réaffirme l'intérêt et l'objectif des mutualisations afin d'améliorer les relations entre les agents et l'efficacité, notamment pour les directions culture et bâtiments.

La CGT a déjà demandé ce genre d'intervention et jusqu'à présent cela n'a suscité aucune réaction.

Président : le cabinet KURT SALMON est chargé de faire le bilan des mutualisations. Les représentants du personnel avaient demandé à connaître le coût de cette prestation qui s'élève à 30 000 €.

SUD : le recours à des prestataires extérieurs ne doit pas faire oublier que les conditions de travail sont de la responsabilité de l'employeur. SUD aimerait bien avoir connaissance des bilans des prestataires qui sont intervenus à CLM, certains depuis longtemps comme l'étude psychologique à la bibliothèque de Caen.

7 – Information sur la conduite de projets :

DRH : commente les documents supports.

SUD : Le guide de conduite de projets n'est pas facile à comprendre. SUD s'interroge sur son utilité. Il a du nécessiter beaucoup de temps pour être rédigé, temps qu'il aurait été mieux de consacrer à des dossiers plus utiles aux agents.

CGT : tout cela évoque un centralisme bureaucratique et pour quelle finalité ?

DRH : la 1^{ère} finalité est d'identifier des projets puis une méthode, des chefs de projets et d'identifier des équipes projets composées d'agents ayant des profils différents (transversalité).

8 – Information sur la suppression de la DGSP :

DRH : ce point a été évoqué précédemment.

CGT : constate que le poste de DGA disparaît alors qu'il y a 6 mois le DGS affirmait le contraire.

Président : il répondra sur ce point au prochain CTP.

SUD : beaucoup d'agents travaillent à la DGSP où la notion de service public prend tout son sens. Il est donc surprenant qu'elle soit rattachée en direct au DGS qui doit avoir suffisamment de travail par ailleurs. SUD aimerait connaître la réflexion qui a conduit à choisir la DGSP et non une autre DG.

9 – Information sur le réseau RH :

DRH : commente le document support. Il faut éviter que les référents RH cumulent des fonctions similaires.

SUD : se déclare satisfait de constater que le réseau RH va évoluer, qu'il est prévu parmi les critères de recrutements possibles, « volonté de s'engager dans un rôle de relai du « siège »... » et que l'information circule dans les 2 sens. La DRH aura des informations sur le climat social qui règne au sein des services et les référents recevront des informations de la DRH donc non déformées. Il faut choisir les bonnes personnes en tant que référents et déterminer le bon niveau de représentation pour chaque référent.

DRH : il est prévu de « recruter » une vingtaine de référents qui devront s'engager à être présents lors des réunions. La DRH devra faire vivre le réseau, le rendre attractif.

SUD : propose que les partenaires sociaux rencontrent au moins une fois les référents du réseau RH. Cela permettrait peut être d'améliorer la vision des agents envers les sections syndicales.

CGT : il faut éviter de choisir les référents RH parmi les chefs de service ou responsables d'établissement, comme cela s'est passé pour les ACO car cela ne fonctionne pas bien.

DRH : dans le cadre du projet de service, Antoine BOUVET aura pour mission notamment d'améliorer le réseau ACO.

10 – Questions diverses :

A)

SUD : 2 agents médiateurs du livre se sont vus signifier que leur contrat renouvelé depuis 4 ans ne serait pas reconduit.

DRH : ceci est lié aux recrutements directs qui ont eu lieu courant juillet à la bibliothèque de Caen (agents de catégorie C sur des postes de catégorie B). Suite à cela, une note de service rappelant les grands principes en matière de recrutements a été diffusée, le 1^{er} d'entre eux étant d'accorder la priorité aux agents statutaires. Mais une application stricte disqualifierait les agents non titulaires sur emplois permanents. Il convient donc de traiter humainement les situations et de tenir compte des savoirs faire professionnels acquis. C'est ce qui sera fait pour les agents médiateurs du livre.

SUD : quid du volet déprécarisation, incluant notamment les agents non titulaires sur emplois permanents à l'agglo ?

DRH : ce volet a été lancé lors du dernier agenda social. L'un des 2 agents pourrait être concerné par la loi sur la déprécarisation à venir.

B)

CGT : souhaite savoir où en est l'aménagement de salles de restauration dans les établissements qui en sont dépourvus à ce jour. A la piscine d'HSC, les agents se sont adaptés aux nouveaux horaires visant à améliorer la qualité du service au public. En retour, ils aimeraient bien pouvoir disposer d'une véritable salle de restauration.

Président : lors d'un CTP précédent, le DGS a annoncé qu'il s'occuperait de la question.

C)

SUD : il y a semble t il, une récurrence des ouvertures en dehors des horaires normaux à la bibliothèque d'HSC.

Président : en effet et si cela devait se confirmer, le CTP devra se prononcer.

D)

CGT : le CHS a visité le bâtiment rue Colonel REMY. Ces locaux nécessitent des travaux importants pour améliorer les conditions de travail qui sont du ressort du CTP.

Président : afin de ne pas traiter ce dossier dans 2 instances différentes, c'est à prévoir à l'ordre du jour du prochain CHS.

E)

SUD : dans le cadre de l'agenda social de janvier 2012, SUD espère recevoir suffisamment tôt les dossiers sur la déprécarisation et le RI de la catégorie C.

Président : transmettra Corinne FERET.

F)

SUD : quid du nombre de postes de la future BMVR ?

DRH : l'information a été diffusée la semaine dernière au groupe de fonctionnement BMVR. Le prestataire « ABCD culture » l'a estimé à 30 ETP.

SUD : le CTP doit être informé.

DRH : un diaporama sera présenté en réunion de direction dans lequel notamment des points de passage sont identifiés dans le cadre des instances paritaires.

G)

SUD : le journal interne « équipage » ne serait plus diffusé par voie postale. Qu'en est-il ?

DRH : un nombre significatif d'agents s'est plaint de ne pas recevoir le journal. Le mode de diffusion a été revu.

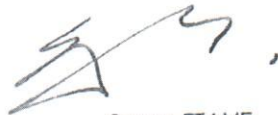
SUD : les délais imposés pour les rédactions d'articles font qu'ils ne sont plus (ou presque) adaptés lors de la parution du journal.

Président : n'est pas au courant de la décision d'arrêter l'envoi postal. Les problèmes d'acheminement doivent être davantage liés à des adresses erronées qu'à la poste qui fait peu d'erreurs. Il se renseignera.

UNSA : le risque est de ne pas remarquer le journal au milieu de la publicité.

La séance a été levée à 17 h 05.

Le secrétaire,



Serge ETAVE

Le secrétaire adjoint,



Patrick CHAMBORD

Le président,



Pierre ESTRADÉ